

L'an deux mille six, le 11 avril à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes à Aniane, sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul – M. ASENSI Raphaël - M. Michel ALVERGNE - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques – Mme DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. AGUILAR Guy Charles - M. GHIBAUT Jean-Pierre – M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Absents excusés : M. JOVER Jean Marcel - Mme FOURNEL Michèle - M. ASTIE Michel - M. ROQUAIN Jean Michel

Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. CADILHAC Jean François - M. DEJEAN Maurice - M. SANCHEZ Norbert

Mme Michèle FOURNEL donne pouvoir à M. Claude CARCELLER

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre

Mme Anne Marie DEJEAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Adoption du procès verbal du Conseil communautaire du 13 mars 2006

Aménagement de l'espace

1. Aménagement de la traverse de Saint André de Sangonis – Maîtrise d'ouvrage déléguée

Le Conseil accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la traverse de Saint André de Sangonis et autorise le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération

Adoption à l'unanimité

2. Politique foncière - Convention de partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault

Le Conseil décide de signer de la convention de partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault en matière de foncier et autorise le Président à signer la présente convention

Adoption à l'unanimité

3. Organisation d'ateliers d'urbanisme – convention avec la Manufacture des Paysages

Le Conseil approuve le contenu des ateliers d'urbanisme et la convention de partenariat avec l'association « La Manufacture des Paysage ». Il autorise le Président à signer cette convention et à engager son paiement

Adoption à la majorité avec 1 voix contre

Environnement

4. Aménagement des berges de l'Hérault à Bélarga – demande de subvention

Le Conseil approuve le lancement de cette opération de restauration de berges de l'Hérault sur la commune de Bélarga, suite aux dégâts occasionnés par les crues de 2002 et 2003. Le Conseil autorise le Président à engager les dépenses afférentes à cette affaire et à solliciter les aides financières auprès du Conseil général de l'Hérault et de la Direction Départementale de l'Equipement

Adoption à l'unanimité

Développement économique

5. Parc-Exposition Vallée de l'Hérault : Etude de définition et de programmation – demande de subvention

Le Conseil approuve la demande de subventions auprès du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de l'Hérault pour un montant de 40% chacun.

Adoption à la majorité avec 2 abstentions

6. Commune de Gignac – réserves foncières

Le Conseil approuve l'acquisition de la parcelle F644, commune de Gignac, pour un montant total de 300 000 €, hors majoration des frais d'acte notarié et autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'achat de ce terrain

Adoption à la majorité avec 3 abstentions

Opération Grand Site

7. Aménagement des abords du Pont du Diable – enquête parcellaire

Le Conseil sollicite Monsieur le Préfet de l'Hérault pour qu'une enquête parcellaire soit organisée afin d'obtenir un arrêté de cessibilité permettant l'acquisition des parcelles nécessaires à la mise en sécurité du site du Pont du Diable et à son aménagement conforme à son classement au titre des sites classés, des monuments historiques et du patrimoine de l'humanité.

Le Conseil demande à Monsieur le Préfet d'appliquer la procédure d'urgence prévue à l'article L15-4 du code de l'expropriation en raison de la nécessité impérieuse de gestion et de surveillance du site en vue d'empêcher le développement de problèmes sanitaires et de nouveaux accidents humains liés à la baignade.

Le Conseil autorise le Président à signer les actes d'acquisition à intervenir et, à défaut d'accord amiable, de recourir à la procédure d'expropriation pour les terrains situés dans le périmètre de l'opération. Il autorise le Président à engager et à payer les frais liés au transfert de propriété (géomètres, notaires, actions en justice ...) et à engager toute démarche et procédure, ainsi qu'à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Adoption à l'unanimité

8. Aménagement des Abords du Pont du diable - Acquisition foncière à l'amiable sur la commune d'Aniane : parcelles BH 21, 93, 94 AC 57

Le Conseil approuve l'acquisition des parcelles BH 9, 21, 22, 23, 93, 94, AC 57, B2354 pour un montant de 192 154 € HT, hors majoration des frais d'acte prévisibles et autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs aux achats de ces terrains. Il décide de solliciter les aides financières possibles auprès des partenaires de la Communauté de Communes "Vallée de l'Hérault", et en particulier auprès de l'Union européenne, de l'Etat, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon et du Conseil Général de l'Hérault.

Adoption à l'unanimité

Questions diverses

Fait à Gignac, le

Affiché le :

Retiré de l'affichage le :

Le Président,

Louis VILLARET